



Syndicat CGT ACCM Arles Crau Camargue Montagnette

Monsieur Patrick de CAROLIS
Président de la communauté
d'agglomération Arles Crau
Camargue Montagnette
5 Rue Yvan Audouard
13200 ARLES

Arles, le 01 avril 2022

Objet : **Préavis de grève au sein de la CA ACCM**

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale vous informe d'un préavis de grève reconductible au sein de notre collectivité, à compter du jeudi 14 avril 2022.

Nous constatons depuis plus de deux ans une dégradation de l'ambiance générale et du fonctionnement au sein de la communauté d'agglomération. Nous constatons également de nombreux départ.

Beaucoup d'agents attendent des réponses de l'administration.

Les urgences revendicatives sont les suivantes :

- Garantie de maintien du service public des DMA ;
- Problématique managériale au sein de la maîtrise relative à la gestion du service des DMA ;
- Problématique managériale au sein du département aménagement et cohésion du territoire
- Fin de la mutualisation du directeur du département espace public ;
- Absence de dialogue social avec le cabinet du Président d'ACCM ;
- Respect du protocole d'accord sur la liste des vacataires concernant les départs en retraite, ainsi que le respect du mouvement de la liste des vacataires ;
- Remplacement des contrats semaines en contrats mensuels pour les agents DMA ;
- Renfort des postes dans les services en souffrance ;

Syndicat CGT ACCM Arles Crau Camargue Montagnette

Parc des Ateliers
5 rue Yvan Audouard
13200 Arles

Courriel : cgt@agglo-accm.fr



Syndicat CGT ACCM Arles Crau Camargue Montagnette

- Temps de recrutement trop long et manque d'anticipation pour le remplacement des agents sur le départ ;
- Absence de communication entre les agents et l'administration ;
- Transparence sur le calendrier de versement des paies ;
- Mise en place du télétravail de 3 jours ;
- Réajustement des postes et de l'organigramme de certains services ;
- Revalorisation de la participation pour la mutuelle et la prévoyance ;
- Remplacement des véhicules défectueux des DMA ;
- Réorganisation des tournées DMA ;
- Réajustement dans la qualité des EPI ;

Nous vous demandons la tenue d'une rencontre, et nous vous rappelons que, pendant le délai de préavis et avant le début de grève, vous êtes légalement tenu de négocier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération.

Le Syndicat CGT ACCM

Syndicat CGT ACCM Arles Crau Camargue Montagnette

Parc des Ateliers

5 rue Yvan Audouard

13200 Arles

Courriel : cgt@agglo-accm.fr